



Mr le Directeur Régional,

Depuis de nombreuses années, et souvent à contre-courant de nos mandats nationaux, nous, représentants régionaux des organisations syndicales signataires de ce courrier, avons participé à la création et au fonctionnement du CFA régional agricole public.

Nous avons essayé, dans le cadre des mandats qui sont les nôtres, et en lien étroit avec le Conseil Régional et les services de l'État, de permettre une amélioration qualitative et quantitative de l'apprentissage agricole public dans notre région.

Le contexte a été modifié réglementairement, et la structure régionale s'est adaptée. Cette adaptation s'est construite progressivement, parfois dans la douleur, en partenariat avec nos organisations syndicales, les UFA, les EPLEFPA et les services de l'État.

Nos organisations syndicales ont toujours porté des objectifs de sécurisation de l'emploi, de qualité pédagogique dans l'enseignement et la formation agricole publique, et, autant que faire se peut, de non concurrence entre nos établissements régionaux.

Les dernières réunions auxquelles nous avons pu assister nous laissent croire, et nous sommes unanimes à le penser, que le CFA RAP prend des routes que nous ne validons plus.

En effet, la proposition de convention avec le CNEAP ne correspond pas aux mandats que nous portons, chacun au sein de nos organisations. Ceci étant, selon notre analyse, une telle convention, si elle aboutissait, n'aurait pour résultat que de financer du temps de travail pour le CNEAP sur budget des UFA publics.

Nous avons appris par ailleurs que le SRFD ne prendrait plus en charge le poste de directeur du CFA RAP dès janvier 2022, voire avant.

Nous dénonçons cette décision, si elle s'avère.

Elle a, toujours selon notre analyse, pour conséquence d'inciter l'actuel directeur à chercher des fonds ailleurs qu'au sein des UFA publics pour maintenir son emploi ou d'autres, UFA dont les EPL ont signé, en accord avec nos organisations, une diminution de la proportion des budgets alloués au CFA RAP, mais qui n'est en fait pas une diminution des budgets compte tenu des financements des OPCO et de l'augmentation du nombre d'apprentis.

Nous avons appris par ailleurs que le directeur de l'EPL d'Antibes convoque actuellement en interne, sur l'EPL d'Antibes, en lien avec le directeur du CFA RAP, les administrateurs du CA d'Antibes, pour leur exposer cette situation.

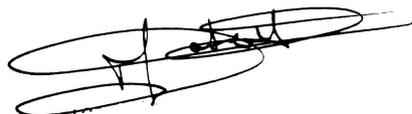
Nous vous informons par le présent courrier que nous nous opposerons à toute démarche de contractualisation avec le CNEAP. Si toutefois cette démarche tendait à se confirmer, nous vous informons que nous voterons et ferons voter défavorablement la prochaine convention annuelle avec le CFA RAP au sein des CA de nos EPLEFPA.

Il semble que les objectifs du CFA RAP ne soient plus ceux qui lui étaient assignés et que nous validions globalement, à plus ou moins grande échelle en fonction de nos mandats.

Nous espérons que vous tiendrez compte de nos inquiétudes. Si cela n'était pas le cas, et que le CFA RAP signait finalement cette convention avec le CNEAP, nous considérerons que cette structure n'a plus de sens et que nous préférons réinternaliser les tâches que cette dernière assume au sein de nos EPLEFPA.

Nous vous prions, Mr le Directeur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération et la certitude de notre engagement total au service de l'Enseignement et la Formation Agricole Publique.

Jean-Philippe MARTINOD
Secrétaire Régional PACA SNETAP-FSU



Eric ALLIROL
Représentant de la CGT Agri



Sylvie Harlet Secrétaire SEA UNSA PACA



Sandrine FIGUIERE
Représentante SNIAE-FO

